



L'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des **organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées** a été publié au Journal officiel du 22 juillet 2016.

L'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la **formation initiale aux activités privées de sécurité**.

PROGRAMME DE FORMATION

Agent de Sécurité et de Surveillance Humaine

Durée totale de la formation : 175 heures

- **PUBLIC CONCERNÉ**

Candidat souhaitant exercer auprès de CNAPS l'activité d'Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage des moyens électroniques.

- **PREREQUIS**

La candidat devra être majeur, Français, ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) (si la pièce d'identité ne mentionne pas la date et le lieu de naissance fournir un extrait d'acte de naissance) ou ressortissants étrangers hors état membre de l'union européenne ou de l'espace économique européen (fournir un titre de séjour justifiant de 5 ans de présence sur le territoire Français et autorisant l'exercice d'une activité salariée).

Si le candidat est ressortissant étranger, il devra fournir un document original équivalent au bulletin N°3 du casier judiciaire du pays d'origine ou de provenance de moins de 3 mois accompagné d'une traduction en langue Française effectuée par un traducteur certifié.

Il devra maîtriser à l'oral comme à l'écrit la langue Française et s'il est ressortissant étranger y compris ressortissant d'un état membre de l'union européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'espace économique européen, le candidat joindre un justificatif du niveau de connaissance de la langue française au moins égal au niveau B1 du cadre européen.

EVALUATION DES CONNAISSANCES EN COURS DE STAGE

Les connaissances des stagiaires sont évaluées par oral ou par des questionnaires écrits ou informatisés chaque jour par les formateurs.

- **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Les candidats auront accès durant toute la durée de la formation à un drive alimenté de tous les documents, schémas, fiches mémoires, exercices d'entraînement ... etc nécessaire à leur apprentissage.

Un support de cours et les textes règlementaires leur sera remise le jour de leur entrée en stage.

- **EXAMEN**

L'examen est composé de 7 activités, le candidat devra valider les 7 activités pour obtenir la certification.

En cas d'échec à 1 ou plusieurs activités, celui-ci devra représenter la ou les épreuves lors d'une nouvelle session d'examen.

RAPPEL DES ACTIVITÉS ÉVALUÉES

A1 : Analyse et respect de la réglementation applicable au métier d'agent de sécurité et de surveillance humaine (A2SH).

A2 : Réalisation d'opérations de filtrage, de contrôle d'accès et de palpation de sécurité en lien avec l'événementiel

A3 : Réalisation de rondes de surveillance de sécurité et de rondes techniques

A4 : Prévention des risques terroristes dans le cadre des missions de sécurité et de surveillance humaine.

A5 : Gestion des conflits et situations conflictuelles dégradées dans le cadre des missions de sécurité et de surveillance humaine

A6 : Assurer un rôle de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) dans le respect des réglementations édictées par l'INRS

A7 : Utilisation de systèmes de surveillance électronique dans le cadre de ses missions de sécurité et de surveillance humaine

CONTENU DE LA FORMATION

Conforme à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

Total programme article 7 : 41h00
Total programme Article 8 : 134h00

Pour l'obtention d'une carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité privée de sécurité mentionnée à l'article L. 611- 1, la durée et le contenu de la formation initiale, ainsi que les compétences évaluées à l'occasion de cette formation, sont fixés comme suit, sans préjudice des articles du présent arrêté propres à chaque activité :

Article 7 – modifié par Arrêté du 5 janvier 2023 – art.1

MODULE JURIDIQUE – 17 heures

Environnement juridique de la sécurité privée

Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure - 4 heures

- L'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ;
- L'architecture d'ensemble ;
- Les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ;
- Le principe d'exercice exclusif ;
- Le principe de neutralité ;
- La détention et usage des armes ;
- Le port des uniformes et insignes ;
- Les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ;
- Les spécificités des services internes ;
- Le régime de la carte professionnelle et les téléservices.
- Les sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions.
- Connaître les dispositions utiles du code pénal

Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir - 3 heures

- Les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ;
- La non-assistance à personne en danger ;
- L'omission d'empêcher un crime ou un délit ;
- L'usurpation de fonctions ;

- L'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ;
- L'appropriation frauduleuse ;
- Le fonctionnement des juridictions pénales.

Application de l'article 73 du code de procédure pénale - 2 heures

- Savoir respecter les conditions d'interpellation de l'article 73 du code de procédure pénale.

Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques - 1 heure

Connaître la législation relative :

- Au respect de la vie privée ;
- Au respect du droit de propriété ;
- Aux juridictions civiles ;
- À la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Connaître les principes de la République française - 3 heures

- Les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ;
- Les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ;
- L'État de droit et le respect de l'ordre public.

Respecter la déontologie professionnelle - 4 heures

- Le secret professionnel ;
- Les principes déontologiques.
- Être averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques associées.

MODULE STRATEGIQUE – 24 heures

Gestion des premiers secours - 14 heures, dont 7 heures de mise en situation pratique

Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premier secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS

Connaître :

- Le programme national du dispositif de formation sauvetage secourisme au travail de l'INRS ou prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ;
- La conduite à tenir lors de premiers secours.
- Savoir alerter et secourir.

Gestion des risques et des situations conflictuelles - 3 heures

Savoir analyser les comportements conflictuels

Connaître :

Scotia Formation – copyright 2022/2023. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est interdite.

- Les origines des conflits ;
- Les différents types de conflits ;
- La stimulation et les motivations des conflits ;
- Les étapes d'un conflit ;
- La prévention du conflit.

Savoir résoudre un conflit - 2 heures

Savoir :

- Traiter une agression verbale ;
- Gérer les émotions ;
- Adopter des techniques verbales ;
- Intervenir par étapes ;
- Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés.

Transmission des consignes et informations - 2 heures

Savoir transmettre des consignes

- Mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ;
- Transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ;
- Transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie d'accidents.

Réaliser une remontée d'informations - 3 heures

- Faire un compte rendu oral ;
- Faire un compte rendu écrit ;
- Faire un rapport.

Pour l'obtention de la carte professionnelle autorisant l'exercice d'une activité consistant à fournir des services de surveillance humaine ou de gardiennage mentionnée au 1° de l'article L. 611-1, la durée et le contenu de la formation initiale sont fixés comme suit, en sus de l'article 7 :

Article 8 :

MODULE JURIDIQUE – 5h00

Environnement juridique de la sécurité privée

Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et la convention de branche 2 heures dont 1 heure de mise en pratique

Connaître :

- Les sanctions afférentes au non-respect des dispositions du livre VI du code de sécurité intérieure
- La convention collective nationale de la branche Prévention Sécurité.
- Savoir mettre en œuvre ces dispositions pertinentes du code de sécurité intérieure.

Connaître les dispositions utiles du code pénal 2 heures

- Être capable de justifier de ses actions en se référant au cadre légal dans lequel elles s'inscrivent, notamment quant au concept de légitime défense.

Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées 1 heure

- Être capable de justifier de ses actions en se référant à ces dispositions.

MODULE GESTION DES RISQUES – 38 heures

GESTION DES RISQUES - CONNAISSANCE DES VECTEURS D'INCENDIE – 25 heures

Évaluer les risques professionnels, situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques et être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux 7 heures

- Connaître les obligations réglementaires en matière d'évaluation des risques professionnels :
- L'évaluation des risques professionnels ;
- Le document unique ;
- Les obligations de l'employeur ;
- Les principes généraux de prévention ;
- Les obligations des employés ;
- Les plans de prévention.

Connaître :

- Notion d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- Les installations classées SEVESO (historique et implication réglementaire) ;
- L'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et les différents plans d'intervention ;
- Les matériels de protection adaptés aux risques industriels ;
- Le port des équipements de protection individuelle ;
- Les équipements de protection et moyens d'intervention collectifs ;
- Notion de système global harmonisé (SGH)

Scotia Formation – copyright 2022/2023. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est interdite.

SCOTIA FORMATION – 1662 RN7 – 06270 Villeneuve Loubet

N° déclaration d'activité : 93061023706 – Siret 91812189800012 – Code APE : 8559A

Connaître :

- La classification CLP (classification labelling packaging) ;
- Les contraintes des zones à atmosphère explosif (ATEX).

Initiation au risque incendie 7 heures dont 3 heures de mise en situation pratique

- Savoir appréhender le phénomène de l'incendie (causes, naissance...) et sa propagation.

Connaître :

- Les risques et des effets de l'incendie sur l'homme ;
- Les mesures de prévention et particulièrement de celles concernant la sécurité des travaux par point chaud ;
- Les consignes spéciales et particulières ;
- Les alarmes (composition, fonctionnement d'un système de détection incendie) ;
- Les consignes d'intervention ;
- L'organisation de l'évacuation, modalités de déclenchement de l'alarme ;
- La mise en sécurité des installations ;
- La préparation de l'intervention des secours extérieurs (alerte et accueil des secours) ;
- Les rôles de chaque acteur et des moyens de protection propres à l'établissement ;
- Le fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie de première intervention.

Savoir-faire :

- Exercice d'extinction sur feux à combustible réels permettant de prendre en compte les difficultés d'intervention selon les classes de feux avec les moyens de première intervention ;
- Intervention coordonnée de plusieurs équipiers.

Maîtriser la gestion des alarmes 7 heures dont 4 heures de mise en pratique

Savoir :

- Maîtriser le processus de déclenchement d'une alarme intrusion ;
- Lire et exploiter une information émanant d'un clavier déporté d'alarme intrusion ;
- Gérer la levée de doute et les modalités d'alerte des forces de l'ordre ;
- Maîtriser les principes de gestion d'une alarme incendie ;
- Lire et exploiter une information émanant d'un système de détection incendie ;
- Évaluer les possibilités d'intervention ;
- Rendre compte à la hiérarchie ;
- Organiser l'accueil des secours et faciliter leur intervention ;
- Identifier les possibilités de report d'alarme gestion technique centralisée ou gestion technique de bâtiment et leurs modalités d'exploitation.

Protéger le travailleur isolé 2 heures dont 1 heure de mise en pratique

Connaître :

- Les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles visant à protéger un travailleur isolé.

Savoir :

- S'intégrer dans un système de protection de travailleur isolé (PTI) ;
- Identifier les différentes composantes d'un système PTI ;
- Maîtriser les possibilités de déclenchement d'un dispositif d'alarme de travailleur isolé (DATI).

Sensibilisation au risque électrique 2 heures

Connaître :

- Les effets du courant sur le corps humain ;

- Les modalités de formation et de processus d'habilitation.

Savoir :

- Identifier les facteurs et les situations d'accident d'origine électrique ;
- Identifier l'origine de l'électrification ;
- Analyser le risque électrique.

PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES 13 heures

Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes 45 minutes

- Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :
- Définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation et à l'autorité de l'État) ;
- Les différents types de terrorisme (Vigipirate) ;
- Historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) ;
- Méthodologie du terrorisme ;
- Motivation du terrorisme.

Connaître les différentes menaces terroristes 45 minutes

- Connaître les différents modes opératoires traditionnels :
- Attentats aveugles ;
- Attentats suicides ;
- Prises d'otages et exécution ;
- Attaques avec armes de guerre.
- Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :
- La menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC– E) ;
- La menace informatique.

Connaître les niveaux de risque associés 1 heure

- Comprendre le niveau de risque en France :
- Rappel : Vigipirate/l'état d'urgence/l'état de guerre.
- Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi :
- Processus de raisonnement ;
- Sites sensibles, population ciblée.

Connaître les différents matériels terroristes 1 heure

- Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :
- Armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance– roquette, etc.), présentation d'une arme factice ;
- Les différents explosifs (solide, liquide, vrac) ;
- Les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage ;
- Les modes de déclenchement piégé, à retardement, contrôlé (ceinture explosif) ;
- Sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel.

Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes 1 heure

- Savoir cultiver son comportement
- Savoir combattre les habitudes et les routines :
- Être attentif, vigilant et dissuasif ;
- Respecter les procédures ;
- Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme.

Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes 1 heure

- Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects.
- Reconnaître les comportements suspects (le profiling).
- Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent).
- Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations.

Savoir entretenir sa culture de la sécurité 30 minutes

- Savoir utiliser le retour d'expériences.
- Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité.
- Savoir s'informer.

Se protéger soi-même 2 heures 30 minutes dont 1 heure 30 minutes de mise en pratique

- Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) :
- Actes réflexes ;
- Courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique.

Protéger 2 heures dont 1 heure de mise en pratique

- Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité.
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque :
- Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) ;
- Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance).
- Capacité à établir un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace.

Faciliter l'intervention des forces de l'ordre

- Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police :
- Attitudes et comportements ;
- À l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur ;
- Connaître les missions du centre opérationnel de police (COP).
- Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes :
- Être un citoyen sensibilisé.

Sécuriser une zone

- Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :
- Dans l'urgence et post- attentat ;
- Contrôle des accès ;
- Attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé ;
- Prendre en considération le risque de sur- attentat.

SECOURIR 2 heures 30

Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger 30 minutes

- Connaître :
- les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragies) ;
- les blessures par explosions (notions : blast et projectiles).

Notions de secourisme " tactique " 1 heure 30 minutes dont 1 heure de mise en pratique

- Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle (s) ou blessures suite à des explosion (s).
- Présentations visuelles : pansement compressif, combat gaze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation.
- Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour :
- La soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable ;
- Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée.

Alerter les secours 30 minutes

- Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours.

MODULE GESTION DES CONFLITS – 16 heures

Gestion des risques et des situations conflictuelles 9 heures dont 7 heures de mise en pratique

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels.
- Être capable de résoudre un conflit.
- Être capable de gérer une situation conflictuelle Connaître :
- Évaluation de la dangerosité du conflit
- Savoir gérer le conflit ;
- Savoir gérer les conséquences du conflit.
- Savoir-faire :
- Mise en situation pratique dans le cadre de la gestion des conflits lors des missions de l'agent de prévention et de sécurité.

Gestion des risques de situations conflictuelles dégradées

Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes 7 heures dont 4 heures de pratique

Connaître :

- Les différents types de stress et leur mode de fonctionnement du stress ;
- Le mécanisme du stress ;
- La notion de stress différé et sa gestion post- évènement.

Savoir :

- Gérer les effets gênants du stress ;
- Utiliser les effets positifs du stress ;
- Maîtriser le stress in situ
- Appliquer les principes de récupération par la

Respiration ;

- Évacuer la tension ;
- Protéger, riposter et maîtriser de façon actuelle et proportionnée face à une agression ;
- Agir en état de nécessité.

MODULE STATÉGIQUE – 2 heures

CONNAISSANCE DE L'OUTIL INFORMATIQUE - TRANSMISSION

Connaître les outils de transmission et savoir transmettre des consignes 2 heures

- Connaissance élémentaire du fonctionnement d'un ordinateur. Utilisation d'un logiciel de traitement de texte et des principaux logiciels du métier, (main courante électronique, etc.).

Savoir :

- Rédiger une main courante ;
- Exploiter un logiciel de main courante électronique.

MODULE PROFESSIONNEL – 73 heures

SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE

Appliquer les techniques d'information et de communication et savoir transmettre les consignes et les informations 8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique

Savoir :

- Travailler sa présentation et son attitude : savoir-être professionnel et savoir vivre ;
- Accueillir, informer, orienter ;
- Lecture de plan ;
- Adapter sa communication verbale et non verbale ;
- Maîtriser le fonctionnement des moyens de transmission ;
- Transmettre un compte rendu oral immédiat en cours d'action ;
- Transmettre les consignes ;
- Transmettre les informations ;
- Gérer un appel suspect : compte rendu d'appel et l'alerte aux forces de police ou de gendarmerie nationales.

Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS) 6 heures dont 2 heures de mise en situation pratique

Savoir :

- Préparer une intervention (mise en place des consignes, reconnaître les lieux, définir les codes, définir l'équipe) ;
- Définir les possibilités d'action sur place ;
- Accueillir et intervenir en coordination avec les forces de police et gendarmerie ;
- Appliquer des consignes particulières en cas d'intrusion ;
- Réserver des traces et des indices.

Savoir contrôler les accès 9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique

Connaître :

- Les systèmes de contrôle d'accès (carte, badge, code d'accès, biométrie, ...).
- Savoir :
- Contrôler les accès d'un site ou d'un parc de stationnement ;
- Filtrer de l'accès des véhicules (véhicules légers, véhicules de transport...) ;
- Filtrage l'accès des personnes (employés, entreprises extérieures, visiteurs...) ;
- Contrôler des objets et des matériels.

Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité 9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique

Connaître et maîtriser :

- Le matériel ;
- Les documents ;
- La gestion de flux de personnel et des intervenants ;
- La gestion des clés ;
- L'utilisation des moyens de communication.

Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes 13 heures, dont 9 heures de mise en situation pratique

Savoir :

- Effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définie ;
- Adapter son comportement lors d'une ronde ;
- Comprendre la notion et les objectifs de la ronde aléatoire.

Application de l'article 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'agent de prévention et de sécurité (APS) 7 heures

Savoir :

- Respecter les conditions d'appréhension fixées à l'article 73 du code de procédure pénale ;
- Définir les missions de sécurité et de sûreté confiées aux agents de prévention et de sécurité dans le cadre des différentes filières de métiers repères :
 - o Filière surveillance (agent de sécurité, chef de poste, agent de sécurité cynophile, agent de sécurité mobile,
- Agent de sécurité filtrage...)
 - o Filière distribution ;
 - o Filière incendie.

Savoir :

- Appréhender une personne en respectant l'application des textes réglementaires.

ÉVÉNEMENTIEL

Maîtriser du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation 5 heures

Connaître :

- La problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux)
- Le cadre légal des rassemblements ;
- La sécurisation des spectacles et concerts ;
- La gestion d'un évènement (analyser le risque, le lieu, les acteurs, le contexte, procédure d'évacuation en cas d'urgence : incendie, rixe, attentat) ;
- Les fondements des bases juridiques lors de prestations évènementielles.

Identifier les acteurs d'un événement 1 heure

Savoir :

- Reconnaître tous les acteurs autres que le public (organismes, artistes, journalistes et opérateur de presse, service de secours, vip) ;
- Se positionner en fonction du type de public.

Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements 1 heure

Savoir :

- identifier les différentes zones d'accès (zone publique, zone privative, zone restreinte) ;

Connaître :

- les moyens d'identification des différentes familles d'accès ;
- les systèmes de billetterie (bracelet, billet, douchette) ;
- la fraude et les litiges.

Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité 7 heures dont 4 heures de mise en situation pratique

Connaître :

- Le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations ou en cas de circonstances particulières ;
- Les modalités d'agrément des personnels du secteur privé ;
- Les sanctions en cas de non-respect du cadre légal ;
- Le domaine d'application des palpations de sécurité ;
- Les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de l'exécution des missions.

Savoir :

- Appliquer les consignes lors de son positionnement
- Dans un point d'inspection filtrage ;
- Adopter un comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé ;
- Maîtriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation ;
- Prendre en compte les mineurs et les personnes en situation de handicap.
- Effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection filtrage ;
- Effectuer l'inspection visuelle des bagages lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte.

TELESURVEILLANCE ET VIDEOPROTECTION

Systèmes de télésurveillance et de vidéosurveillance 7 heures, dont 4 heures de mise en situation pratique

Maîtriser :

- Le corpus juridique de la télésurveillance et de la vidéosurveillance ;
- La chaîne de télésécurité ;
- Le schéma d'installation de la vidéosurveillance.

Scotia Formation – copyright 2022/2023. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est interdite.

SCOTIA FORMATION – 1662 RN7 – 06270 Villeneuve Loubet

N° déclaration d'activité : 93061023706 – Siret 91812189800012 – Code APE : 8559A